

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2022

DCM20221026/017

PROROGATION DU DISPOSITIF FISAC JUSQU'EN
DECEMBRE 2023 SUR LA COMMUNE DE SAINT-ANDRE

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 31 octobre 2022.

Que la convocation a été faite le 20 octobre 2022.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	35
Représentés :	7
Absents :	3
Total des votes :	42



Le Maire

Joé BÉDIER

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six octobre, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BÉDIER, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. BÉDIER Joé, RAMASSAMY Laurent, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, RAMIN Jean Yannick, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, SABABADY Marie Josette, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, LARIVIERE Marie, MAILLOT Serge René, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adélaïde, PERMACAONDIN Isabelle, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic, RAMIN odile

ETAIENT REPRESENTES :

MM. PEQUIN Jean-Marc, CEVAMY Primilla, PAYET Catherine Anne, ASSICANON Jean Thierry, BENOIT Sabrina, CHANE TO Marie Lise, TIPAKA Nadia

ETAIENT ABSENTS :

MM. DIJOUX Sabrina, SAID Moussa, NAUD CARPANIN Marie-Hélène

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Audrey PERIANIN-CARPIN a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

DCM20221026/017 - PROROGATION DU DISPOSITIF FISAC JUSQU'EN DECEMBRE 2023 SUR LA COMMUNE DE SAINT-ANDRE.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

I. CONTEXTE

La Commune de Saint-André fait partie des communes bénéficiant du programme d'Etat FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce).

La réalisation de cette opération urbaine doit permettre aux commerces du Centre-Ville de bénéficier d'un programme de dynamisation au travers des actions collectives retenues, ainsi qu'au travers d'un programme d'investissement.

Le 31 Août 2022, la Ville a reçu un avis favorable à la prorogation des Fonds FISAC jusqu'en Décembre 2023, par la Direction Générale des Entreprises, pour la mise en œuvres des actions de fonctionnement et d'investissement réalisables pour la période suscitée.

II. APPEL A PROJET AUPRES DES COMMERCANTS DU CENTRE VILLE

Dans le cadre de ce dispositif, et en parallèle de la requalification de l'Axe Bourbon-Ile de France relevant du périmètre FISAC-NPNRU, la collectivité souhaite lancer un appel à projet auprès des commerçants afin de les mobiliser à la rénovation de leur point de vente.

Le dossier de candidature est ci-annexé.

III. PLAN DE FINANCEMENT

Dans le cadre du régime des aides au commerce et à l'artisanat, après décision n° 17-0288 du secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances en date du 29 décembre 2017 et le plan de financement est décomposé comme suit :

DGE				OBSERVATIONS	COFINANCEMENT	TOTAL (€)
ACTIONS	COOUT	FISAC	%			
Animation du programme d'actions FISAC	84 000 €	15 000 €	17,86	Recrutement d'un manager de centre-ville depuis le 01 ^{er} Mars 2022 pour une durée de 3 ans. Base de calcul sur 2 ans : soit 42 000€/ an,	CDC : 20 000 € Commune : 29 400 € Région : 9 800 € Cirest : 9 800 €	69 000 €
Marketing commercial	85 490 €	25 647 €	30	Il s'agit pour la ville de pouvoir communiquer sur des animations structurantes et drainer un flux de clientèle plus important au centre-ville. Animations déjà réalisées : Marché de L'Eid le 23/04/2022 Marché des Mamans le 28/05/2022 Animation en cours : La rentrée cool le 05 et 06/08/2022 Animations futures: 2022 : Octobre Rose, Noël 2023: Saint Valentin, Fête des pères, Rentrée scolaire	Commune : 17 098 € Région : 25 647 € Cirest : 17 098 €	59 843 €
TOTAL (€)	169 490 €	40 647 €			TOTAL (€)	128 843 €

DGE				OBSERVATIONS	COFINANCEMENT	TOTAL (€)
ACTIONS	COUT	FISAC	%			
Signalétique commerciale	19 500 €	1 950 €	10	Mise en place d'une nouvelle signalétique commerciale qui correspondent aux nouvelles perspectives d'aménagement de la ville.	Commune : 7 800 € Région : 5 850 € Cirest : 3 900 €	17 550 €
Mise aux normes accessibilité des points de vente	180 000 €	54 000 €	30	La ville souhaite rendre cohérente la trame architectural dans le centre ville. Indication de réalisation: -4ème trimestre 2022: appel à projet accessibilité -1er trimestre 2023: selection des projets -2ème au 4ème trimestre 2023: travaux et versement de la subvention Une charte sera mise en place par la commune. 30 commerçants concernés / Participation commerçant 10 %	Commune : 36 000 € Région : 36 000 € Cirest : 36 000 € Entreprises : 18 000 €	126 000 €
Aménagement et modernisation du point de vente (façade, vitrine enseigne et développement)	300 000 €	60 000 €	20	Les commerçants doivent optimiser leurs magasins tant à l'intérieur qu'à l'extérieur afin de favoriser l'acte d'achat. Il s'agit ici de concevoir des plans d'aménagement ou de rénovation de la part des commerçants. Indication de réalisation: -4ème trimestre 2022: appel à projet modernisation -1er trimestre 2023: selection des projets -2ème au 4ème trimestre 2023: travaux et versement de la subvention 30 commerçants de la ville sont concernés par des travaux d'aménagement ou de rénovation. Participation commerçant :12% - Commune:25% -Région:25%-Cirest: 18%	Commune : 75 000 € Région : 75 000 € Cirest : 54 000 Entreprises : 36 000 €	240 000 €
TOTAL(€)	499 500 €	115 950 €			TOTAL (€)	383 550 €

La participation des partenaires au projet est résumée comme suit :

Fonctionnement	Montant en €	Investissement	Montant en €	Total en € Inv. et Fonct.
Fisac :	40 647	Fisac :	115 950	Fisac: 156 597
Commune :	46 498	Commune :	118 800	Commune : 165 298
Région :	35 447	Région :	116 850	Région : 152 297
Cirest :	26 898	Cirest :	93 900	Cirest : 120 798
CDC :	20 000	Commerçants :	54 000	Commerçants : 54 000
				CDC : 20 000
Total Fonctionnement	169 490	Total Investissement	499 500	668 990

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Article 1 :

- Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention actualisée ;

Article 2 :

- Approuve le plan de financement tel qu'il est présenté ainsi que le dossier de candidature de l'appel à projet ci-annexé ;

Article 3 :

- Autorise le Maire à solliciter les partenaires pour le cofinancement ;

Article 4 :

- Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme

Fait à Saint-André le 02 NOV. 2022



Le Maire

Joé BEDIER